

AGENCE MISTRAL CONSEIL

BAREME DES PRESTATIONS

TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires HT* _{Tva à 20 %}
De 1 à 70 000 €	Forfait 5 000 €
De 70 001 à 140 000 €	7 %
De 140 001 à 210 000 €	6.5 %
De 210 001 à 280 000 €	6 %
De 280 001 à 350 000 €	5.5 %
De 350 001 à 400 000 €	5 %
De 400 001 à 450 000 €	4.25 %
Au delà	4 %

Une majoration pourra être appliquée à ce barème en accord avec le mandant en fonction de difficultés particulières :
Vente en viager libre ou occupé, Projet en dation, Vente d'ensembles immobiliers, Formalités administratives importantes...

LOCATION

TYPE de LOCATION	Honoraires
Location d'habitation principale ou mixte (loi 1989) selon décret n°2014-890 du 01/08/2014, pour les baux signés à compter du 15/09/2014	10 €/m² : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et 3 €/m² : réalisation de l'état des lieux soit 13€/m² au total à la charge du bailleur et du locataire
Location de locaux professionnels ou commerciaux	20 % HT (tva 20%) Du montant du loyer annuel hors charges* à la charge du bailleur et du locataire
Honoraires de modification de bail	350 € TTC

GESTION LOCATIVE

FORFAIT	Honoraires HT*
Forfait gestion locative	7 % (tva 20%) Des sommes encaissées hors dépôt de garantie
Assurance Loyer Impayé	0.16 % Montant demandé par l'assureur : 2.8 % pour l'année en cours (Soit 3 % TTC au total)

*Les frais de gestion locative sont déductibles des revenus fonciers.